



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 22 JANVIER 2024, À 19 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
-----	------------------	-------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du
11 décembre 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, à 19 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, à 19 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2024-1

Rés. 2024-2



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 15 janvier 2024

4.1.1 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2024-3

Rés. 2024-4

Rés. 2024-5

Rés. 2024-6



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.3 Bilan des actions municipales 2023 à l'égard des personnes handicapées

Rés. 2024-7

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-05 et d'accepter le bilan des actions municipales 2023 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Soutien financier – Jardin communautaire au parc Saint-Nom-de-Marie

Rés. 2024-8

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2024-01 et d'accepter un soutien financier de 18 504,68 \$, taxes incluses, au nom de la Maison des familles de Baie-Comeau pour le projet de Jardin communautaire au parc Saint-Nom-de-Marie, une initiative issue de la démarche Ma Ville Ma Voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Modifications au protocole d'entente avec le Club nautique de Baie-Comeau

Rés. 2024-9

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2024-03 et de signer le protocole d'entente entre la Ville et le Club nautique de Baie-Comeau pour l'année 2024.

Le renouvellement de celui-ci se fera automatiquement pour des périodes successives d'un an, et ce, aux mêmes conditions, à moins d'avis contraire expédié par écrit par l'une des parties au moins 45 jours avant son expiration ou son renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-10

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2024-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-11

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2024-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-12

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-13

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Remplacement de la résolution 2023-280 - Appel d'offres 2023-15 - Location de camionnettes

Rés. 2024-14

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-02 et d'accorder le contrat de location de camionnettes à « Location Sauvageau inc. », pour la somme de 128 195,43 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-15.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-15

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.12 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-16

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-17

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-01 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de janvier, février, août et novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 22 janvier 2024

4.2.1 Protocole d'entente - Festival Eau Grand Air

Rés. 2024-18

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-04 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'un an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 avec l'organisme « Eau Grand Air », prévoyant de verser une aide financière de 29 000 \$, plus les taxes si applicables, ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 8 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-19

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Appel d'offres 2023-71 - Entretien ménager - Carrefour-Maritime

Rés. 2024-20

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2024-04, et de retenir les services de Centrap inc. pour l'entretien ménager du Carrefour-Maritime, pour la somme de 100 815,80 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-71.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Modification de la résolution 2023-444 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 8, avenue Cabot

Rés. 2024-21

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2024-01 et de modifier la résolution portant le numéro 2023-444 afin de remplacer les mots « **Considérant que** l'agrandissement de la résidence en cour arrière et que la construction d'une toiture au-dessus de l'entrée en cour avant répondent à l'objectif du règlement qui consiste à conserver le caractère propre du bâtiment; » par les mots « **Considérant que** la construction d'un nouveau bâtiment situé dans la cour latérale, relié au bâtiment principal par une passerelle aérienne, répond à l'objectif du règlement qui consiste à conserver le caractère propre du bâtiment; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Appel d'offres 2023-73 - Entretien ménager - 16, avenue Roméo-Vézina

Rés. 2024-22

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2024-02, et de retenir les services de Centrap inc. pour l'entretien ménager au 16, avenue Roméo-Vézina, pour la somme de 118 545 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-73.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-23

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2024-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-24

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2024-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.8 Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

Considérant que la Ville de Baie-Comeau peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 12 mars 2024 conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

Rés. 2024-25

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-01 et de permettre à la trésorière, madame Jeanie Caron, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 12 mars 2024.

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute dette privilégiée d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Ordonnance de vente à l'enchère publique

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par la trésorière lors de la séance tenue le 18 septembre 2023;

Rés. 2024-26

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-03 et d'ordonner à la greffière de la Ville de Baie-Comeau, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 15 janvier 2024 et joint en annexe pour en faire partie intégrante, et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 12 mars 2024, à 17 h, à la salle du conseil située au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-27

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Nomination au Service des travaux publics - Journalier

Rés. 2024-28

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-02, afin de procéder à la nomination de monsieur Dany Banville au poste de journalier au Service des travaux publics, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Autorisation de signature - Bail d'occupation domaine hydrique de l'État

Attendu que la reconstruction de la rampe de mise à l'eau vise à favoriser l'accès, au public, au plan d'eau;

Attendu que les lieux seront utilisés uniquement à des fins non lucratives;

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-02 et d'autoriser monsieur Dave Therrien, ou son remplaçant, à signer le bail d'occupation du domaine hydrique de l'État auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'aménagement d'une rampe d'accès au Vieux-Poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Appel d'offres 2023-79 - Contrôle biologique des insectes piqueurs

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-04 et de retenir les services de Conseiller Forestier Roy inc., pour le contrat de contrôle des insectes piqueurs pour les années 2024, 2025, 2026, d'une somme de 388 650 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-79.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2024-01 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de novembre et décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Appel d'offres 2021-38 - Entretien du site des neiges usées - Secteur Mingan

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Rés. 2024-29

Rés. 2024-30

Rés. 2024-31

Rés. 2024-32



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-04 et de confirmer à CMI Côte-Nord que la Ville désire se prévaloir des deux années d'option prévues initialement au contrat d'entretien du site des neiges usées du secteur Mingan, découlant de l'appel d'offres 2021-38, pour un coût total de 312 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.16 Aide financière - Transport en commun urbain

Considérant que les versements de l'aide financière pour le Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 1 - Aide financière au transport en commun urbain pour les années 2022 et 2023 totalisant 282 012 \$ seront effectués suite à l'envoi de la convention de l'aide financière dûment signée par le maire, la greffière ou leur remplaçant;

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-02 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la convention d'aide financière et qu'un exemplaire de celle-ci soit transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable de même que la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17 Autorisation pour l'utilisation d'un budget discrétionnaire par district - Année budgétaire 2024

Considérant que lors de l'adoption du budget 2024, le conseil a réservé un budget discrétionnaire spécifique totalisant 24 000 \$, soit 3 000 \$ par conseiller pour la réalisation de dépenses de quartier;

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-03 et d'autoriser l'utilisation d'un budget discrétionnaire maximal de 24 000 \$, soit 3 000 \$ par conseiller, pour la réalisation de dépenses de quartier pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.18 Listes de comptes 2023-45, 2023-46, 2023-47, 2023-48 et 2023-49

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-04 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés dans les listes 2023-45, 2023-46, 2023-47, 2023-48 et 2023-49 pour les périodes 45, 46, 47, 48 et 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.19 Prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'habitation de Manicouagan

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Rés. 2024-33

Rés. 2024-34

Rés. 2024-35

Rés. 2024-36



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-05 et d'approuver les prévisions budgétaires 2024 présentées par la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de Manicouagan de 4 255 158 \$, prévoyant ainsi un déficit de l'ordre de 2 243 237 \$ et une participation financière de la municipalité à ce déficit de 190 617 \$.

De plus, la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.20 Appel d'offres 2023-67 - Fourniture de câble AC et parafoudres 69 kV

Rés. 2024-37

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2024-03 et d'accorder le contrat de fourniture de câble AC et parafoudres 69 kV à MVA Puissance (Power) inc., pour la somme de 209 261,04 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-67.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.21 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-38

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2023-1096 modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2023-1096 modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$.

Cette consultation publique s'est tenue les 16, 17 et 18 janvier 2024 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2024-39

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Remplacement de la résolution 2023-405 - Dépôt de la demande au programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dans le cadre du projet Baie-Comobilité

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Attendu que la Ville de Baie-Comeau doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 450 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 225 000 \$;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Rés. 2024-40

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière; confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifier que madame Julie Malouin, ou son remplaçant, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-655 sur le comité consultatif d'urbanisme

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-655 sur le comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement est adopté afin de limiter le nombre de mandats des membres citoyens, de déterminer la façon d'élire un président et déterminer ses rôles et afin d'ajouter un critère de sélection des membres citoyens.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-655 sur le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2003-655 sur le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun règlement n'est adopté sous cette rubrique.

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

10.1 Pétition - Déneigement d'une piste cyclable hivernale

Une pétition a été déposée par madame Éloïse Carré concernant le déneigement d'une piste cyclable hivernale.

Conformément au Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives, cette pétition a été référée pour étude lors du dernier comité général du conseil municipal.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Eileen Yacyno, quartier Saint-Sacrement adresse des questions par courriel au sujet du projet truck stop et du sentier des Embruns.

Monsieur Martin Lafontaine, quartier La Chasse, questionne le conseil au sujet de la flotte de véhicules municipaux, du bassin de rétention des eaux usées et du projet d'incubation.

Monsieur Yvon Boudreau, quartier Saint-Georges, pose des questions en lien avec l'aménagement de la place publique et de l'adoption du règlement augmentant la dépense et l'emprunt pour la réfection et modernisation du poste électrique Bégin. Il questionne également le conseil au sujet de la Régie de l'énergie, il demande si la Ville a une entente avec Hydro-Québec en lien avec les mégawatts. Il demande si les frais de déplacement ont le même tarif pour une voiture électrique ou à essence.

Monsieur Serge Deschênes, quartier Trudel, pose des questions en lien avec l'agrandissement de l'hôtel Le Manoir afin de savoir si le comité consultatif d'urbanisme a statué sur le projet et si un permis a été émis.

Monsieur Richard Turcotte, quartier La Chasse, mentionne que depuis le décès de monsieur Roger Thériault, aucun bâtiment de la Ville n'a été nommé en son honneur, il propose de nommer le Centre des arts.

Monsieur Gilles Babin, quartier Saint-Nom-de-Marie, parle du déneigement de la piste cyclable.

Monsieur Christian Boudreau, quartier Sainte-Amélie, questionne le conseil au sujet du stationnement de l'hôtel Le Manoir.

20 h 34 : madame Odette Lavigne propose, appuyée par monsieur Sylvain Girard, de prolonger la période de questions puisque le délai de 30 minutes est dépassé.

Rés. 2024-41



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Daniel Cardin parle du stationnement de l'hôtel Le Manoir et pose des questions en lien avec le 3^e paragraphe de l'article 4.1.5.3 du règlement de zonage. Il fait part des échanges de courriel reçus via l'accès à l'information concernant les attentes au niveau des VTT et la régularisation des motoneiges. Il questionne également au niveau de la compensation îlot de chaleur à l'agrandissement du stationnement du manoir.

Monsieur Martin Lafontaine, quartier La Chasse, fait un commentaire au sujet de la vente pour taxes.

Monsieur Anthony Vigneault, quartier Sainte-Amélie, parle de l'agrandissement de l'hôtel Le Manoir et du stationnement au parc des Pionniers.

Madame Sylvie Mongeon, quartier Sainte-Amélie, demande si les motoneigistes peuvent circuler sur la piste cyclable entre les deux secteurs.

Madame Catherine Tremblay, quartier Sainte-Amélie, pose des questions en lien avec l'agrandissement de l'hôtel Le Manoir et du stationnement au parc des Pionniers.

Madame Sylvie Mongeon, quartier Sainte-Amélie, parle du plan de lutte aux changements climatiques et demande l'importance accordée par le maire à l'environnement et au développement durable.

Monsieur Hervé Deschenes demande si un sondage pour le stationnement au parc des Pionniers a été fait.

Monsieur Christian Boudreau émet des commentaires concernant le site Web de la zone IP.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE

Rés. 2024-42